

Le gouvernement belge ébranlé par une succession de ratés

Au moins trois erreurs ont été commises dans le suivi judiciaire d'Ibrahim El Bakraoui, l'un des deux kamikazes de l'aéroport

plus tard, selon ses déclarations.

Interrogé sur le deuxième homme avec qui il a été interpellé le 19 mars, Salah Abdeslam est beaucoup moins loquace. Celui-ci a divers pseudonymes dont « Amine Choukri ». Mais son vrai patronyme, selon nos informations, est Ayari, et il est d'origine tunisienne. Un homme que Salah Abdeslam confirme être allé chercher en Hongrie et avoir ramené jusqu'à Schaerbeek où il s'est finalement caché, mais dont il dit « tout ignorer ». A travers ses déclarations, Salah Abdeslam confirme toutefois sa dangerosité.

Comme Mohamed Belkaid, Ayari s'était « rendu en Syrie ».

Le moment où les enquêteurs manquent sans doute le plus l'occasion de déjouer les attaques en préparation à Bruxelles vient quand Salah Abdeslam est interrogé sur Ibrahim et Khalid El Bakraoui, deux des kamikazes du double attentat du 22 mars. On lui présente une planche photo représentant les deux frères et, comme il le fera avec la juge d'instruction un peu plus tard, il assure sans hésiter : « Je ne [les] connais pas ». Il ne sera jamais relancé sur ce point. ■

ÉLISE VINCENT

BRUXELLES - correspondant

Les ministres belges de l'intérieur et de la justice, le nationaliste flamand Jan Jambon et le chrétien-démocrate flamand Koen Geens, sont dans la tourmente après les révélations sur ce qui est devenu « l'affaire Ibrahim El Bakraoui », du nom de l'un des kamikazes de l'aéroport de Zaventem, où il s'est fait exploser mardi 22 mars. Les ministres devaient s'expliquer, vendredi, devant deux commissions de la chambre des députés, sur une série de ratages de leurs services. Des bévues qui ont apparemment permis à cet homme d'échapper aux recherches alors qu'il était membre du réseau terroriste basé à Molenbeek.

Mercredi, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a révélé que cet ancien truand avait été arrêté

dans son pays et expulsé vers les Pays-Bas après avoir tenté de gagner la Syrie. Il avait sans doute choisi cette destination pour échapper à la justice belge : il était en libération conditionnelle et ne pouvait séjourner à l'étranger durant plus d'un mois.

Les autorités belges et néerlandaises avaient été averties mais n'avaient rien fait alors que l'homme était manifestement un candidat au djihad armé, a indiqué le président Erdogan. Ses propos ont d'abord suscité des explications confuses de la part du ministre belge de la justice. Ils ont aussi déclenché un raz-de-marée qui a failli entraîner la démission de MM. Geens et Jambon. Mercredi soir, ils ont proposé de remettre leur portefeuille au premier ministre Charles Michel, conscients que les administrations placées sous leurs ordres avaient commis de lourdes erreurs.

Après des réunions tendues avec les intéressés et les présidents de leur parti respectif – Bart De Wever pour l'Alliance néoflamande (NVA), Wouter Beke pour les chrétiens-démocrates et flamands (CD & V) –, M. Michel a refusé des démissions qui auraient totalement déstabilisé sa coalition. Se défiera de deux responsables-clés alors que le pays tente toujours de démanteler des réseaux et de restaurer ce qui reste de son image aurait représenté « une véritable catastrophe », confie-t-on au sein du Mouvement réformateur, le parti de M. Michel.

Dans la foulée, les partis du gouvernement ont dû accepter ce qu'ils avaient d'abord refusé : la création d'une commission d'enquête parlementaire qui compte bien examiner la manière dont les services concernés ont travaillé avant les attaques sanglantes de Bruxelles mais aussi au cours des dernières années. Les députés d'opposition sont résolus à déterminer comment le royaume a pu devenir une base djihadiste, dont certains membres ont été des acteurs des attentats de Paris. « Nous disposerons de pouvoirs étendus

mais notre ligne est claire, nous expliquie le député centriste Georges Dallemagne, dans l'opposition. Nous n'empêcherons pas sur les en-

quêtes judiciaires en cours, qui doivent rester secrètes, mais je crois nécessaire d'enquêter sur le fonctionnement des services de renseignement et de police, l'affaire Bakraoui, ou le financement des mosquées salafistes. »

A ce stade, on recense au moins trois erreurs commises par la police fédérale, dont la commissaire générale, Catherine De Bolle, a été convoquée jeudi. Un premier couac a été relevé du côté de son officier de liaison à Istanbul. Informé par courriel du vol sur lequel avait été placé Ibrahim El Bakraoui, il en aurait pris connaissance trop tard, une fois que l'avion avait atterri. Par la suite, il a informé ses supérieurs de la police judiciaire fédérale de Bruxelles mais ceux-ci n'auraient pas réagi. Ou, en tout cas, pas mis en place les moyens nécessaires pour pister l'intéressé.

Enfin, lorsque le tribunal chargé de l'exécution des peines a annulé la libération conditionnelle dont bénéficiait El Bakraoui – en août 2015 seulement, alors qu'il ne s'était pas présenté aux rendez-vous obligatoires depuis mai –, on n'a pas immédiatement tenté de le retrouver, a expliqué, jeudi soir, M. Geens. Dans ce cas, c'est la responsabilité d'un service spécifique de la police fédérale qui est mise en cause : le Fugitive Active Search Team (FAST).

Il semble toutefois que la police fédérale n'est pas le seul service de l'Etat dont la responsabilité est engagée. Les assistants de justice,

chargés de suivre le détenu libéré, ont-ils réagi trop tard ? Le tribunal d'application des peines a-t-il vraiment suivi le dossier ? Dès mercredi matin, Brice De Ruyver, criminologue à l'université de Gand, critiquait « la vision trop optimiste » de cette instance et sa réaction trop tardive. « Je croyais que nous avions tiré les leçons de la libération conditionnelle de Marc

Dutroux, hélas... », expliquait le professeur dans le quotidien *De Morgen*. Dans les années 1990, le célèbre tueur du royaume avait bénéficié d'une mesure de clémence, ce qui lui avait permis de commettre l'essentiel de ses méfaits.

Révélation en cascade

La décision du tribunal qui a libéré de manière anticipée Ibrahim El Bakraoui au printemps 2015 est également critiquée. L'intéressé avait été condamné à neuf ans de prison en septembre 2011 pour une tentative de braquage qui avait mal tourné. Le truand et ses deux complices avaient tiré à l'arme lourde sur la police, trois balles atteignant la jambe d'un agent. Deux autres armes de gros calibre avaient été retrouvées dans le véhicule. Le parquet, qui avait réclamé treize ans de détention, s'était ensuite opposé à cette libération, tout comme la direction de la prison. El Bakraoui a cependant bénéficié de la clémence du juge.

Jeudi, lors d'une cérémonie d'hommage, le premier ministre, très applaudi, a souligné qu'il ne pouvait y avoir, pour son pays, « la tentation d'atténuer, de minimiser ou de cacher quoi que ce soit ». Il reste à savoir si la Belgique résistera aux révélations en cascade connues ou à venir. Car l'affaire Bakraoui n'est pas la seule qui lui empoisonne la vie : d'autres lacunes ont émaillé les enquêtes sur les attentats du 13 novembre en France. Et les députés voudront aussi savoir ce qu'il en est de ces informations venues de Tel-Aviv et Moscou dont les services auraient, paraît-il, prévenu les autorités de l'imminence d'attentats. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Le premier ministre a refusé les démissions de deux de ses ministres qui auraient déstabilisé sa coalition

Réunion des ministres de l'intérieur

Lors d'une réunion de crise, les ministres européens de l'intérieur se sont contentés, jeudi 24 mars à Bruxelles, de rappeler qu'ils avaient l'intention d'adopter le plus vite possible l'agenda poussé par la France après les attentats en 2015. Une fois de plus, il a été question du « PNR », le fichier européen des passagers aériens, un projet sur la table depuis 2011, mais longtemps freiné par le Parlement européen, qui a fini par lever son blocage. Le but, jeudi, était de faire pression sur les députés européens pour qu'ils donnent leur feu vert définitif, lors d'un vote en plénière en avril. Le ministre de l'intérieur français, Bernard Cazeneuve, a aussi rappelé « l'urgence » d'adopter une nouvelle directive sur les armes à feu, afin d'interdire l'utilisation des armes semi-automatiques.